



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-04-2026 /

Dossier complet le : 27-04-2026 /

N° d'enregistrement : 016736/KK P

1 Intitulé du projet

Rabatement de nappe temporaire pour le renouvellement des reseaux d'assainissement et d'eau potable de Port-des-Barques

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EAU 17

Raison sociale

Eau 17

N° SIRET

25170181900012

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SUEUR

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE)., 17D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le renouvellement des reseaux d'eau usee et d'eau potable de la commune de Port-des-Barques sur l'avenue Saint-Nazaire. Compte tenu de la presence d'une nappe a faible profondeur, un rabattement de nappe temporaire est necessaire afin d'assecher les zones de terrassement.

4.2 Objectifs du projet

Cette operation fait suite a des casses et effondrements recurrents du reseau d'assainissement. De plus, plusieurs fuites ont ete identifiees par l'exploitant sur la conduite en acier d'eau potable, principale adduction de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Des terrassements seront réalisés autour des canalisations AEP et EU afin de renouveler les réseaux. La réalisation des travaux sera découpée en 3 secteurs, donnant lieu à 3 phases. Un assèchement préalable par rabattement de nappe sera nécessaire pour l'exécution de ces travaux. Ce rabattement sera effectué pour une durée de 10 mois (phase 1 : 4 mois et 2 semaines en 2026, phase 2 : 4 mois en 2027, phase 3 : 1 mois et 1 semaine en 2028).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les canalisations seront remplacées en lieu et place.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la DDTM 17 pour une demande d'autorisation temporaire de rabattement de la nappe (rubrique visées : 1.1.1.0/1.1.2.0/1.3.1.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Debit de pompage hors pluie Debit maximum de pompage en periode de pluie Volume total pompe (phase 1 et 2)	(30, m ³ /h) (56, m ³ /h) (70000, m ³ /h)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Port-des-Barques
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN de Port des Barques Risques littoraux (érosion et submersion) approuve le 30 juillet 2021
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Approuve le 30 juillet 2021
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est situe en ZRE. Les debits prelevés seront supérieurs à 8 m³/h, le débit maximum de pompage est estimé à 56m³/h en période pluvieuse.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC - Vallée de la Charente (basse vallée) (FR5400430) - 280 m ZSC - Marais de Brouage (et marais nord d'Oleron) (FR5400431) - 650 m ZPS - Estuaire et basse vallée de la Charente (FR5412025) - 280 m ZPS - Marais de Brouage, Ile d'Oleron (FR5410028) - 650 m
D'un site classé ?	☒	☐	Estuaire de la Charente (17SC10) - Directement concerne

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le rabattement nécessitera un pompage de la masse d'eau FRFG076 Calcaires, gres et sables de l'Infra-Cenomanien-Cenomanien libre dans les bassins versants de la Charente et de la Seudre.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le pompage sera temporaire d'une durée prévue de 10 mois. Le rabattement de la nappe est localisé (autour des canalisations). Le débit de pompage est estimé au maximum à 56 m³/h. par phase. Aucune modification notable de la masse d'eau souterraine n'est attendue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessite le pompage de la nappe

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet vise à améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Port-des-Barques.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est localisé sur des voiries en zone urbaine, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent. Le projet aura un effet repoussoir pour la faune.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est localisé sur des voiries en zone urbaine, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent. Le projet aura un effet repoussoir pour la faune.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Alea retrait gonflement des argiles : niveau moyen Remontée de nappe : Faible/nul à fort Inondation par submersion marine : modérée à forte (Xynthia + 20 cm)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La circulation sur l'avenue Saint-Nazaire sera alternée lors de la période de travaux. Les travaux nécessitent le déplacement d'engins de chantier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera source de bruit en journée durant la période des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les engins de chantier sont susceptibles de générer des vibrations lors de la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, les engins de chantier sont émetteurs de poussières et de gaz d'échappement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets liquides seront les eaux issues du pompage.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'eau issue du pompage sera rejetée dans le réseau d'eau pluviale après traitement (décanteur).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les eventuels dechets inertes et non dangereux issus des materiaux existants (canalisation, regard...) seront envoyes vers les filieres adequates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune incidence significative n'est évaluée en phase travaux et exploitation sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un decanteur sera mis en place pour traiter les eaux de pompage. Pendant le pompage, les débits seront suivis et des prélèvements seront effectués sur les paramètres suivants : - Hydrocarbure; - Turbidité; - DBO5; - DCO; - MES - pH; - Salinité - Température; - E. Coli; - Streptocoques. L'ensemble de ces informations seront transmises à la DDTM17.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et de distribution d'eau potable. La faune pourrait être temporairement perturbée en raison de la présence des engins de chantier lors des opérations de terrassement. Toutefois, le projet est localisé en zone urbaine sur la voirie, il n'aura pas d'impact notable sur la faune, la flore ou les habitats naturels. Le rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'eau pluviale ne générera pas d'effet significatif sur ce dernier, compte tenu de la nature des eaux concernées et de la mise en œuvre d'un traitement préalable via un decanteur lamellaire. Une vigilance particulière sera portée sur le paramètre de la turbidité, qui peut être élevée dans les eaux de pompage avant traitement. L'exutoire du réseau d'eau pluvial est l'estuaire de la Charente, compte tenu de la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **LAMARQUE**

Prénom Lou

Qualité du signataire Chargee d'etudes

À Rochefort

Fait le 13-04-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)